



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Malaise profond des cheminots et hausse inquiétante du nombre de suicides

Question orale n° 710

Texte de la question

M. Bérenger Cernon alerte M. le ministre des transports sur le malaise profond des cheminots et la hausse inquiétante du nombre de suicides au sein du personnel SNCF. Ces derniers mois ont été marqués par une série de suicides ou de tentatives de suicide dans toutes les branches de SNCF, avec un rythme qui va en s'accroissant. Les syndicats alertent depuis des années sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire engagée progressivement depuis le début des années 2000 et accélérée à partir des réformes de 2014. Bien que M. le député ne tire pas de conclusions hâtives, ces bouleversements organisationnels ont évidemment un impact sur les collectifs de travail mais surtout sur le corps et l'esprit des cheminots. Pour eux, ces transformations ont des conséquences très concrètes et parfois violentes : transferts contraints de personnels, affaiblissement des collectifs de travail, remise en cause des parcours professionnels, tensions sur la formation et la sécurité ferroviaire, pertes de repères, perspectives d'avenir totalement floues. Le syndrome France Telecom est dans la tête de très nombreuses personnes qui subissent ces transformations à marche forcée et malheureusement, plutôt que d'en avoir tiré des leçons, on reproduit la même chose ! La SNCF refuse de communiquer sur les chiffres concernant les suicides et tentatives de suicide. Pourquoi ? Elle refuse également de se mettre autour de la table pour voir les causes de ces souffrances. Pire encore, selon elle, ces suicides seraient « plutôt liés à des problèmes personnels et familiaux qu'à des problèmes professionnels ». Autrement dit, circulez il n'y a rien à voir. Le manque de transparence et d'humanité pose question et inquiète. On recense 10 victimes depuis le début de cette année 2026. Malgré les nombreuses interpellations à la fois du PDG de la SNCF et du ministère des transports, aucune réponse concrète n'a été donnée. Une réponse laconique de la part du PDG de la SNCF, aucune réponse de la part de M. le ministre. Ce manque de considération à l'égard de ces drames est inacceptable et indécent ! Les organisations syndicales du secteur pointent l'existence de coûts de désintégration du système ferroviaire tels que l'affaiblissement de la capacité de planification de long terme, les risques accrus pour la sécurité et la continuité du service public. Ces coûts, largement invisibilisés, sont supportés *in fine* par les travailleurs, les usagers et les collectivités. La perte de sens dans le travail qui en résulte et la surproductivité exigée pour financer les surcoûts phénoménaux de la désimbrication du système influent sur la souffrance au travail, dont les suicides sont l'expression la plus dramatique. En parallèle, l'ouverture à la concurrence a entraîné une fragmentation du réseau ferroviaire, engendrant une complexification de sa gestion, avec des opérateurs aux intérêts contradictoires. Cette fragmentation a opéré une casse des instances de représentation du personnel éloignant les syndicats des salariés créant une perte d'un relais essentiel. Une mission sénatoriale a confirmé ce mouvement en pointant les risques de « désorganisation et de balkanisation du système qui ont été jusqu'ici négligés ». Cette mission relève qu'il est « urgent que l'État assume enfin pleinement le rôle d'intégrateur global du système ». M. le député interroge donc M. le ministre sur les garanties de contrôle des obligations de l'employeur vis-à-vis des salariés en contrepartie de leur état de subordination. Il l'interroge également sur les mesures qu'il compte prendre concernant l'organisation du travail et le *management* des salariés afin que leur santé mentale ne soit pas atteinte au point d'envisager de tels passages à l'acte.

Données clés

Auteur : [M. Bérenger Cernon](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 710

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)